

Mémoire sur le projet de loi 2

Loi portant sur la réforme du droit de la famille en matière de filiation et modifiant le Code civil en matière de droits de la personnalité et d'état civil.

Projet de loi rédigé par M. Simon Jolin-Barrette, ministre de la justice

Mémoire rédigé par L'Association LGBT+ de la Baie-des-Chaleurs

Mémoire déposé le 2 décembre à 9h15

Table des matières

Présentation de l'auteur	3
Introduction	4
Position générale	5
Conclusion	6
Recommandations	6

Présentation de l'auteur.ice

LGBT+ Baie-des-Chaleurs – Association pour la diversité sexuelle et de genre est un organisme communautaire autonome qui œuvre pour l'ensemble des communautés 2SLGBTQIA+ (autochtone, francophone, anglophone et allophone) de la Baie-des-Chaleurs. L'Association LGBT+ Baie-des-Chaleurs est une initiative locale, créée par et pour ses membres, qui a été incorporée le 21 octobre 2011 et qui est née d'un flagrant besoin de soutien émanant des personnes 2SLGBTQIA+ de la région.

L'organisme vise à défendre les droits et intérêts et promouvoir le bien-être personnel des personnes de la diversité sexuelle et de genre de la Baie-des-Chaleurs. Il lutte également contre l'homophobie et la transphobie afin de favoriser une intégration harmonieuse des membres de la communauté 2SLGBTQIA+ à la société et de promouvoir des changements de perception dans la population. L'association LGBT+ Baie-des-Chaleurs est le seul organisme communautaire qui représente les personnes 2SLGBTQIA+ et qui est reconnu par le Centre intégré de santé et de services sociaux de la Gaspésie (CISSS) dans toute la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine. L'organisme compte plus de 50 membres, 3 employé.e.s et 5 administrateur.trices.

Parallèlement, LGBT+ Baie-des-Chaleurs travaille avec toute personne ou famille, ou tout organisme gouvernemental ou de la société civile en vue de faire reconnaître et promouvoir les contributions individuelles et collectives des personnes LGBT+ à la société afin de projeter une image positive de notre communauté.

Rédaction

Dimitri Côté, coordonnateur de l'Association LGBT+ Baie-des-Chaleurs
Camille Poirot-Bertrand, agent aux communications et au développement

Association LGBT+ Baie-des-Chaleurs
130 boulevard Perron Ouest, New Richmond
G0C 2B0
581-886-5428
info@lgbt-bdc.net

Responsable du dossier
Camille Poirot-Bertrand
Agent aux communications
581-886-0929
communication@lgbt-bdc.net

Introduction

Nous déposons ce mémoire à l'Assemblée nationale pour faire part de nos inquiétudes face à certains articles du projet de loi no 2, *Loi portant sur la réforme du droit de la famille en matière de filiation et modifiant le Code civil en matière de droits de la personnalité et d'état civil*.

LGBT+ Baie-des-Chaleurs est le seul organisme qui offre des services aux personnes LGBTQI+ dans la région de la Gaspésie. Depuis l'annonce du projet de loi 2, plusieurs de nos membres nous ont partagé leurs grandes inquiétudes et leur sentiment de détresse devant ce qui leur apparaît un grave retour en arrière au niveau des droits des personnes trans. Le fait d'avoir des pièces d'identité qui ne reflètent pas sa véritable identité peuvent les empêcher de se trouver un emploi et même les placer dans des situations dangereuses pour leur sécurité. Il est essentiel de faciliter le processus de changement de mention de sexe et non le rendre plus ardu.

Depuis la sortie du projet de loi, nous nous sommes mobilisés afin de faire part de notre opinion à la population de la Baie-des-Chaleurs. Nous avons premièrement rencontré le député M. Sylvain Roy de la circonscription de Bonaventure qui nous a assuré son soutien dans la contestation des articles problématiques du projet de loi 2. Dans la région de la Gaspésie-des-Îles, nous avons également eu le soutien de plusieurs médias et avons tenu 4 entrevues à Cieu FM, Radio-Canada Gaspésie-les-Îles et Télévag pour faire part de notre point de vue. Des pamphlets d'information ont également été distribués aux citoyen.ne.s de la Baie-des-Chaleurs pour les sensibiliser face aux impacts du projet de loi et pour les inviter à signer la pétition. Finalement, nos membres ont été mobilisés et plusieurs d'entre eux ont signé la pétition parlementaire pour demander des rectificatives au projet de loi.

Position générale

L'association LGBT+ Baie-des-Chaleurs se positionne donc contre plusieurs aspects du projet de loi 2 et souhaite que le gouvernement prenne action en modifiant le projet de loi selon les recommandations des différents groupes et associations 2SLGBTQIA+ du Québec. L'association souhaite que ces recommandations soient prises au sérieux puisque le projet de loi 2 tel que présenté à ce jour est néfaste pour les personnes LGBTQI+ pour les raisons suivantes:

Tout d'abord, nous trouvons préoccupant qu'on exige à nouveau d'avoir recours à une chirurgie permanente et stérilisante pour obtenir un changement de mention de sexe sur ses papiers d'identification. Depuis 2015, de telles procédures n'étaient plus obligatoires. Il est reconnu que de nombreuses personnes ne souhaitent pas, ou ne peuvent pas, entamer de démarche chirurgicale. Cela nous apparaît être un retour en arrière inexplicable.

Le projet de loi prévoit également l'ajout sur demande d'une mention de genre. Nous craignons donc que la seule présence de cette mention dévoilera la transidentité de la personne concernée. C'est la même chose pour la mention « parent », qui ne sera accessible qu'aux personnes ayant demandé un ajout de mention d'identité de genre ou un changement de sexe. Cette catégorie, qui ne sera pas accessible à tous et à toutes, créera un nouveau statut qui exposera les personnes qui en font usage, et leurs enfants, à plus de discriminations.

Nous nous préoccupons également du traitement réservé aux personnes intersexuées. Dans le même ordre d'idées, étant les seules désignées comme « personnes de sexe indéterminé », elles risquent d'être identifiables d'une façon qui leur cause préjudice. Cela pourrait inciter à des chirurgies génitales non essentielles, pour des raisons purement cosmétiques, afin de pouvoir répondre aux demandes du gouvernement quant à leur identité sexuelle. Or, ces interventions peuvent causer plusieurs complications de santé telles que des douleurs chroniques, des chirurgies subséquentes, la stérilité, la perte de sensation, des traumatismes psychologiques importants, etc.

Conclusion

L'association LGBT+ Baie-des-Chaleurs demande donc au gouvernement de prendre en compte les recommandations ci-dessous et de modifier le projet de loi 2 de façon à ce qu'il ne porte plus atteinte aux droits et au bien-être des personnes LGBTQI+. Ces recommandations ont été entérinées par plusieurs groupes LGBTQ+ au Québec et ont été rédigées par des personnes de la diversité sexuelle et de genre. L'association continuera de se mobiliser face à ce projet de loi tant que le gouvernement n'aura pas reculé sur les aspects problématiques et discriminatoires du projet de loi.

Recommandations

Il est de l'avis de l'Association LGBT+ Baie-des-Chaleurs que bien que ce projet de loi comporte plusieurs dispositions positives, Il nous est difficile, voire impossible l'appuyer actuellement sans que les modifications suivantes y soient apportées :

1. Éliminer la mention de sexe « indéterminé », laquelle motiverait des interventions non consenties sur les enfants intersexués, en plus de les ostraciser;
2. Ne conserver qu'une seule mention de sexe sur les certificats de naissance en y incluant une option « non-binaire », car la séparation légale de « sexe » et de « genre » brimerait le droit à la dignité, à l'égalité et au maintien de la vie privée des personnes trans ;
3. Dans le même ordre d'idée, retirer la mention d'altération à l'acte de naissance qui viendrait identifier, à même leur acte, les personnes ayant effectué une transition légale ;
4. Permettre le choix de la désignation « père », « mère » ou « parent » par l'individu, indépendamment de sa mention de sexe, afin de respecter le droit à l'autodéfinition et d'éviter la discrimination ;
5. Retirer toute provision visant à imposer toute intervention médicale ou chirurgicale dans le cadre d'une demande de changement de la mention du sexe, pratique dénoncée depuis 2012 par la Commission des droits de la personne;
6. Éliminer les tarifs administratifs facturés lors des demandes de changement de la mention du sexe et des demandes de changement de nom ayant comme motif l'identité de genre, afin de réduire les barrières institutionnelles d'accès à la transition légale.

